

Image not found or type unknown



Préavis pour non fonctionnement

Par **missbebe**, le **10/03/2010** à **21:02**

Bonjour,rrrnLa barrière de ma résidence est en panne depuis 12/2009 elle devrait si tout va bien être réparées en 04/2010 .rrrnDepuis nous payons des charges pour le fonctionnement de celle-ci, pouvons demander une réduction de charges et pouvons nous comme il ne respecte le fonctionnement indiquée dans le bail réduire notre préavis.rnrnMerci par avance